

Dépenses d'élection

[Traduction]

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Monsieur l'Orateur, je comprends que la Chambre aimerait progresser dans l'étude de ce bill étant donné qu'une quarantaine d'amendements figurent au *Feuilleton*. Je faisais partie du comité à l'époque où l'article visant les agents de circonscription avait fait l'objet d'une étude. Des amendements connexes ont été présentés par M. Knight. Il y a les amendements n^{os} 2, 3, 4 et 5, le 5 en particulier qui figure au nom de M. Rodriguez.

Des voix: Règlement!

M. Nowlan: C'est ainsi qu'ils figurent au *Feuilleton*.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Cela ne vous donne pas le droit d'enfreindre le Règlement.

M. Nowlan: Je ne fais que lire le *Feuilleton*, monsieur l'Orateur. Si le représentant de Winnipeg-Nord-Centre tient à me guider spirituellement pour tout ce que je dois dire ce soir, je serai heureux de me rasseoir et de le laisser éclairer ma lanterne car j'ai lu très rapidement les amendements n^{os} 2, 3, 4 et 5 qui figurent dans le *Feuilleton* au nom des députés dont j'ai parlé.

Sans me préoccuper de cette distraction qui vient d'un personnage fatigant, je reviens à l'essence même des amendements plutôt que de m'en tenir à la procédure, parce que c'est quelque chose de plus fondamental que les règles elles-mêmes, c'est-à-dire parler d'un sujet qui concerne les droits de chaque député plutôt que de se soucier de la poussière de la bibliothèque du Parlement où quelques députés aiment hiberner d'un bout à l'autre de l'année sans se soucier des vacances, même de celles de Noël. Écoutons encore le député de Winnipeg-Nord-Centre et voyons ce qu'il pourrait ajouter aux amendements n^{os} 3, 4 et 5 qui concernent immédiatement les circonscriptions, lesquelles envoient tous les députés ici à la Chambre.

Je pourrais dire une foule de choses au sujet du projet à l'étude. Tous les membres du comité l'ont étudié avec diligence. Cette fois-ci, je ne serai pas d'accord avec le député de Halton mais lui et d'autres députés de mon parti qui étaient membres du comité, ont franchement bien aidé le gouvernement à mettre un peu d'ordre dans le bill C-203. Finalement, je pense que le président du Conseil privé (M. MacEachen) qui a consacré beaucoup de temps et a conservé l'espoir que le bill pourrait progresser dans la voie de l'adoption et peut-être passer de la conception à la naissance—je pense qu'il a passé l'étape de la conception et qu'il est maintenant en état de gestation—peut-être que le ministre voudrait s'assurer que ce ne sera pas un mort-né ou un avortement intégral mais le bill aurait avorté si les députés du parti conservateur et du NPD... Monsieur l'Orateur, je pense que le député de Winnipeg-Nord-Centre pourrait froncer les sourcils parce que nous ne sommes pas censés désigner les partis par leurs noms à la Chambre, parler plutôt de l'opposition et des ministériels, mais le député de Winnipeg-Nord-Centre doit désigner les partis par leurs noms parce que lui et les membres du gouvernement sont liés par une alliance qui n'est pas sainte du tout!

Quoi qu'il en soit, tous les députés ont travaillé à ces amendements et le gouvernement a présenté beaucoup d'autres amendements correctifs. Ce qui m'inquiète le plus et je reprends certaines observations du député de Skeena, c'est que le bill est fondé sur l'hypothèse que tous les candidats sont des fraudeurs en puissance et que les citoyens seront séduits par les politiciens. Je n'aime pas l'atmosphère dans laquelle le bill a été conçu. Va pour les

[M. Dupras.]

réformes, va pour la divulgation et va pour l'aide fournie par l'État au candidat après une bonne élection. Allons plus loin. Les libéraux vont remettre en question leur autorité d'ici trois ou quatre mois. Pour être logique, faisons en sorte de ne pas mettre les fonds publics à la disposition des candidats en période d'élections seulement mais voyons à ce que la richesse ne soit pas nécessaire aux candidats des partis pour grimper les échelons parlementaires de notre démocratie.

Mais revenons-en aux amendements n^{os} 3, 4 et 5, monsieur l'Orateur. L'honorable député de Skeena et celui de Lanark-Renfrew-Carleton ont insisté sur un point qui est à mon avis fondamental et que les députés ne semblent pas très bien saisir, soit l'importance des amendements relatifs à l'agent de circonscription. Je pourrais disserter longuement si la discussion ne portait pas seulement sur un article mais je vais devoir me limiter. Toutefois, je dois dire que cet amendement aborde le sujet par le mauvais bout. C'est en haut lieu qu'en vertu de la loi, réside l'autorité ayant voix au chapitre relativement à la nomination de l'agent de circonscription. Je m'y oppose, monsieur l'Orateur, et je suis prêt à lutter et à être en désaccord avec mon parti si je n'arrive pas à le convaincre et à encourager les autres députés à modifier cet article dans le même sens que les amendements dont nous discutons.

J'espère que les députés du Parti du crédit social participeront au débat car, sans amendements, le projet de loi permet au chef du parti de choisir chacun des agents de circonscription. Comme l'a dit l'honorable député de Skeena, celui-ci peut en choisir un seul ou cinq, mais c'est le chef qui choisit. C'est un moyen pour les chefs de centraliser les partis nationaux. Je ne crois pas qu'un leader national devrait détenir une telle autorité. Que serait-il advenu du Crédit social si le bill C-203 avait été en vigueur lors de la scission survenue entre le Parti du crédit social et le Parti créditiste? Quel chef, quelle faction aurait été choisis pour nommer l'agent de circonscription chargé de distribuer les déclarations d'impôt sur le revenu et au recouvrement des fonds entre les élections?

Le député de Skeena cite correctement le bill sous sa forme actuelle relativement à la loi sur les élections lorsque tous les candidats, une fois nommés, désignent leur agent électoral. Entre-temps nous avons ouvert un nouveau territoire et nous avons eu un bill sur l'espionnage électronique, qui a été renvoyé à l'autre endroit, et qui nous reviendra peut-être modifié et les difficultés seront peut-être aplanies. Tous les membres du comité et certains députés ont souligné qu'il fallait prévoir des garanties puisque nous nous introduisons dans la vie privée des gens par l'interception électronique. Certains députés ont déclaré que le bill était mal intitulé, qu'on aurait dû parler plutôt de violation de l'intimité dans certaines circonstances, et qu'il nous fallait à tout prix prévoir des sauvegardes de sorte que l'intimité de l'individu soit protégée. Ces propos ont suscité beaucoup de discussion.

● (2050)

A certains égards, nous faisons la même chose dans ce cas-ci. D'aucuns prétendent que nous évoluons vers la réforme. A mon sens, n'importe quel bill de réforme électorale ne vaudra pas le papier sur lequel il est imprimé à moins qu'il n'y ait de réforme au niveau des circonscriptions. Je viens de la Nouvelle-Écosse, comme le président du Conseil privé (M. MacEachen). Aucun député à la Chambre ne connaît mieux que lui, parrain du bill, les abus du processus électoral et les réformes faites sans projets de loi. Lui et moi, de même que d'autres députés,